



## **MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL**

Le 10 OCTOBRE 2022

### **ALERTE A GRAND FOUILLEZE**

Trois chat(tes) ont disparu en un mois et demi à Grand Fouilleze.

Leur lieu favori était le tunnel rempli de paille de la maison en construction et les terrains des 2 ruines en face. Il s'agit d'un gros chat roux, d'un chat genre siamois et d'une chatte noire stérilisée et tatouée par l'Association de Sauvegarde des chats de Draguignan (Var) en 2018.

Un cadavre frais de chat, a été vu le long de la clôture de Mr Amiot un soir sous la pluie, il n'y était plus pour l'identification le lendemain matin.

Nous rappelons que le chat est un animal domestique et que des lois le protègent telles que :

- Article 655-1 du code pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1 500 à 3 000 €.
- Nouvelles lois depuis le 02 décembre 2021 :  
Articles 521-1 à 521-2, modifié par loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021-article 43 : le fait publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

Le Maire de la commune

Guy Piedfert



**2661 route de Royan - Le Bourg**  
**24700 EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL**  
**Tél : 05.53.80.40.10**  
**mairie-eygurande@orange.fr**